



Impot revenu pour non resident

Par **bappp**, le **10/09/2014** à **15:33**

Bonjour,

Je viens de recevoir mes impôts sur un revenu foncier

Je vis en Espagne et j'ai un appartement en location en France

Je suis stupéfaite face au taux d'imposition: 20% + 15,5% de csg/crds!!

Normalement, je ne devrais pas être imposable vu que ma déclaration est de 9800 euros avec un enfant à charge.

Comment faire pour payer moins d'impôts

Je suis devenue espagnole, car en 2006, la mairie française n'a pas voulu me renouveler ma carte d'identité française car mes parents sont étrangers!

Si je demande la nullité de ma nationalité française, je ne serais plus considérée comme française non-résidente, n'est ce pas?

Mes impôts seront ils différents?

Merci beaucoup de votre aide

Cordialement.

Par **moisse**, le **11/09/2014** à **19:13**

Bonsoir,

[citation]Je suis stupéfaite face au taux d'imposition: 20% + 15,5% de csg/crds!! [/citation]

Et encore, ainsi que précisé sur l'avis, c'est le taux minimum.

[citation]Normalement, je ne devrais pas être imposable vu que ma déclaration est de 9800 euros avec un enfant à charge.[/citation]

Sur ces revenus locatifs ou la totalité de vos revenus y compris à l'étranger ?

Un peu de lecture ici :

<http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espld=1&typePage=cpr02&docOid=documentstandar>

Par **bappp**, le **11/09/2014 à 19:30**

Bonsoir,

Merci beaucoup de votre réponse Moisse

J'avais déjà vu l'article que vous m'avez mis en lien. Mais il n'est pas clair pour moi.

Je comprends dans un premier temps que quoiqu'il en soit je dois être taxée à 20% minimum

Mais pouvez vous m'éclairer concernant le deuxième paragraphe concernant le minima

Pour information, je ne travaille pas en Espagne

Je ne perçois donc que ces 9800 euros par an

Merci beaucoup de votre aide

Cordialement.

Par **bappp**, le **11/09/2014 à 19:33**

Bonsoir,

Merci beaucoup de votre réponse Moisse

J'avais déjà vu l'article que vous m'avez mis en lien. Mais il n'est pas clair pour moi.

Je comprends dans un premier temps que quoiqu'il en soit je dois être taxée à 20% minimum

Mais pouvez vous m'éclairer concernant le deuxième paragraphe concernant le minima

Pour information, je ne travaille pas en Espagne

Je ne perçois donc que ces 9800 euros par an

Merci beaucoup de votre aide

Cordialement.

Par **moisse**, le **13/09/2014 à 09:34**

Bonjour,

Vous devez donc déposer au fisc une déclaration complète de vos revenus ainsi qu'indiqué sur l'article en question.

Cela signifie que si la totalité de vos revenus aboutit à un seuil de taxation inférieur à 20% (ce qui est probable), votre imposition sera recalculée sur la base de votre taux réel.

Par **bappp**, le **13/09/2014 à 09:53**

C'est une excellente nouvelle

Merci beaucoup pour votre aide!